



Arrêté fédéral

Projet

portant approbation de la décision n° 2/2021 du comité mixte du commerce Suisse–Royaume-Uni modifiant l'accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,

vu le message du Conseil fédéral du 26 janvier 2022² intégré dans le rapport
du 26 janvier 2022 sur la politique économique extérieure 2021,

arrête:

Art. 1

¹ La décision n° 2/2021 du 16 juillet 2021³ du comité mixte du commerce Suisse–Royaume-Uni modifiant l'appendice à l'annexe 1 de l'accord commercial du 11 février 2019 entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord⁴ est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à ratifier la décision.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

¹ RS 101

² FF 2022 655

³ RO 2021 546

⁴ RS 0.946.293.671

